



Soulte et achat de maison sans contrat de mariage

Par **gina**, le **28/01/2009** à **18:53**

bonjour en 2004 mon ami alors separe de sa femme avons achete une maison j'ai mis la moitie du prix de la maison avec une soulte qui provenait d emon divorce mon ami a finance l'autre moitie avec un pret immobilier a nos deux noms
en 2005 nous nous sommes maries avons revendu notre bien et rachete un autre

en cas de divorce ou de deces a combien ma part s'eleverait 'elle ou celle de mes enfants nous avons 3 enfants chacun mais pas en commun
merci